



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 103673

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de dédoublement des classes résultant de la suppression des TPE. La suppression des TPE (travaux pratiques encadrés) en terminale devait permettre le dédoublement des classes de langues vivantes. Mais les dédoublements prévus ne sont pas au rendez-vous. Aussi, il lui demande ce que sont devenus les moyens dégagés par cette suppression et comment il compte les utiliser.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée 2005, dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes, un processus d'allègement des effectifs des groupes de langues est mis en oeuvre dans les lycées. Il a concerné dans un premier temps les élèves des classes terminales des séries générales en 2005-2006 et a été déployé dans l'ensemble des académies. Cette mesure est étendue aux élèves des classes terminales des séries technologiques et professionnelles à compter de la rentrée 2006. L'allègement des groupes doit être mis à profit pour augmenter le temps de parole de chaque élève et son exposition à la langue, avec pour objectif principal le renforcement des capacités de communication orales. S'agissant plus particulièrement de l'académie de Montpellier, durant l'année scolaire 2005-2006, les allègements de classes de langues vivantes ont concerné la quasi-totalité des lycées avec un seuil de dédoublement fixé au 21^e élève.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103673

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9500

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13675